# REUNION D'INFORMATION
# TOUS MODES D'ACCUEIL

Mairie du 19ème arrondissement
Place Armand Carrel

# LES DIFFERENTS MODES D'ACCUEIL

Chacun de ces accueils peut être
en gestion municipale ou associative.

# PRÉSENTATION

Dans le 19ème arrondissement, il existe de nombreuses solutions adaptées à votre situation et à vos attentes.

MODES D'ACCUEIL INDIVIDUEL

- Assistant.e maternel.le employé.e par des particuliers
- Garde à domicile simple ou partagée: auxiliaire parental.e/ garde d'enfants A et B

MODES D'ACCUEIL COLLECTIF

- Crèche familiale, avec un.e assistant.e maternel.le agréé.e : 4 municipales et 3 associatives
- Crèche collective : 37 municipales et 23 associatives
- Crèche parentale : 5
- Crèche en appartement : 8
- Halte-garderie : 11 municipales et 5 associatives
- Jardin d'enfants : 3 municipaux et 1 associatif
- Jardin d'enfants pédagogique : 4

Ces établissements proposent des contrats d'accueil en adéquation avec les besoins des familles. Certains établissements assurent un multi-accueil associant : l'accueil régulier à temps plein et à temps partiel.

# MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les dépôts de demande de place en crèche se font à partir du 6ème mois de grossesse **sur rendez-vous (à prendre sur le site internet de la Mairie du 19e)**

- à l'Espace Familles de la Mairie :
  - *du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h et le jeudi jusqu'à 19h30*
  - *au 01 44 52 29 19 ou par mail : rubrique « contact » du site internet de la mairie du 19e*

- Pour certains établissements, le dépôt se fait directement auprès de la ou du responsable :
  - *Jardin d'enfants municipal*
  - *Jardin d'enfants pédagogique*
  - *Halte-garderie*

Plus d'informations : www.mairie19.paris.fr/ma-mairie/petite-enfance/modalites-d-inscription-175

# COMMISSION D'ATTRIBUTION DES PLACES EN CRECHE

Dépôt d'une demande de place en crèche à l'Espace Familles

Étude de la demande de la famille selon le secteur géographique, les disponibilités au sein des établissements, les critères d'examen et le respect de la mixité sociale

Commission d'attribution **tous les 2 mois**

**Sous 15 jours**

Une proposition d'attribution en établissement municipal est envoyée

Par courrier

La commission souhaite proposer une attribution en crèche associative, la crèche contacte la famille.

Appel vers la famille

Pas de proposition d'attribution.
La famille reçoit un mail suite à la commission.
Le dossier sera ré-étudié lors de la prochaine commission

Par mail

Vous pouvez consulter l'état de votre demande de place en crèche via le TELESERVICE

Critères de priorité:

- Foyers où les deux parents travaillent
- Familles monoparentales
- Parents en voie d'insertion
- Enfants en situation de handicap
- Enfants adoptés
- Naissances multiples
- Grossesses précoces
- Signalements de l'enfance en danger
- Couples d'étudiants
- Continuité du mode de garde pour les familles emménageant dans le 19e arrondissement

Aucun critère ne donne droit automatiquement à une place en crèche.

# LA PROTECTION MATERNELLE INFANTILE

Service territorial de PMI,
29 rue de l'Ourcq
01 71 28 18 21

# LA PROTECTION MATERNELLE INFANTILE

Les centres de PMI du 19e

- 6, rue Clavel 01.44.52.57.16
- 11 bis, rue Curial 01.40.36.67.20
- 52, avenue de Flandre 01.44.72.09.35
- 8, rue Henri Verneuil 01.40.38.84.60
- 10, rue de Thionville 01.40.34.26.52
- 13, rue Rébeval 01.42.01.15.28
- 3, rue du Hainaut 01.44.52.81.15
- 7, place Rhin et Danube 01.53.72.83.82
- *10, rue Henri Ribière 01.53.38.95.03 - fermé*

Le centre de santé sexuelle

- 12, rue Gaston Tessier en face de la sortie du RER Rosa Parks

Prise en charge de la santé sexuelle (contraception, avortement, dépistages des infections sexuellement transmissibles, violences, excision…)

ESPACE FAMILLES
mairie 19e

# LA PROTECTION MATERNELLE INFANTILE

## LES ACTIVITES DANS LES CENTRES DE PMI DU 19EME ARRONDISSEMENT DE PARIS (T6)

21/02/2023

| | PMI Thionville<br>10, rue de Thionville<br>T: 01 40 34 26 52<br>Metro: Ourcq ou Crimée | PMI Rébéval<br>13, rue Rébeval<br>T: 01 42 01 15 28<br>Metro : Belleville | PMI H.Ribière<br>8-10, rue Henri Ribière T:<br>01 53 38 95 03<br>Metro: Place des Fêtes | PMI H.Verneuil<br>8, rue Henri Verneuil<br>T: 01 40 38 84 60<br>Métro: Crimée | PMI Rhin et Danube<br>7, pl.Rhin et Danube<br>T: 01 53 72 83 82<br>Metro: Danube | PMI HAINAUT<br>3, rue du Hainaut<br>T : 01 44 52 81 15<br>Metro: Ourcq | PMI CURIAL<br>11, bis rue Curial<br>T: 01 40 36 67 20<br>Metro: Riquet | PMI FLANDRE<br>52, av. de Flandre<br>T : 01 44 72 09 35<br>Metro: Riquet | PMI CLAVEL<br>6, bis rue de Clavel<br>T : 01 44 52 57 16<br>Metro: Pyrénées |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | réouverture le 12 juin 2023 | | | | | | |
| ATELIER MASSAGE DE LA NAISSANCE A 4 MOIS | | Le vendredi de 14h à 16h sur inscription | | | | Le lundi: 10h30 à 11h30 **sur inscription** de 0 à 4 mois | Le lundi entre 10h et 12h **sur inscription** de 0 à 4 mois | | vendredi 1 fois/mois de 14h30 à 15h30 **Sur inscription** de 6 semaines à 6 mois |
| Atelier bébés-parents de la naissance à l'âge de la marche. | **Le jeudi de 14h** à 16 h **Sans inscription** | Le mardi AM de 14h30 à 16h30 **Sans inscription** | | Le vendredi de 14h30 à 16h **Sur inscription** | le jeudi de 14h30 à 16H30 à partir de 2 mois | | "atelier portage en écharpe"le 2ème et 4ème jeudi du mois sur inscription | | |
| ATELIER DE SOCIALISATION/JEUX LIBRES/ACCUEIL JEUX à partir de la marche | | | | | Le jeudi de 14h30 à 16h30 jusqu'à 3 ans | | | | |
| ALLAITEMENT ET SEVRAGE | | Consultation Allaitement du lundi au vendredi **Sur rendez-vous** | | | | | | consultation Allaitement sur rendez-vous | |
| RETOUR A LA MAISON/ EVEIL DU TOUT PETIT de la naissance à la marche | | | | | | Le mardi de 14h30 à 16h30 | | Eveil Le lundi de 9h30 à 11h00 | Les vendredis de 14h30 à 15h30 **sans inscription** |
| ACCEUIL PARENTS-ENFANTS de la naissance à 3 ans | | | | Livres mard matin<br>14/02/23<br>14/03/23<br>11/04/2023<br>16/05/2023<br>20/06/2023 | | | | | |
| ATELIER MOTRICITE dès les premiers déplacements | | | | | | | | | Les vendredis de 10h15 à 11h00 **sur inscription** |
| PREPARATION A LA NAISSANCE futurs parents | | | | | | Le lundi de 14h30 à 16h30 **sur inscription** | | | |

**Il est préférable de téléphoner avant de se rendre à un atelier**

# LA PROTECTION MATERNELLE INFANTILE

## GROUPE FUTURS PARENTS

**Pourquoi ?**
Pour échanger autour de la grossesse, la préparation à la naissance, l'accouchement, le retour à domicile, les besoins du nouveau-né, l'allaitement, le suivi médical de l'enfant, les aides et relais de proximité, les lieux ressources en lien avec la parentalité, la reprise du travail, ….

**Avec qui ?** Avec les sages-femmes et les infirmières puéricultrices du 19ème

**Pour qui ?**
Les futurs parents

| PROGRAMME ET LIEUX DE RDV | | | |
|---|---|---|---|
| Jeudi 21 septembre 2023 | 14 h 30 à 16 h 30 | | PMI du Hainaut : 3 rue du Hainaut, Paris 19ème<br>*Métro 5 : Ourcq*<br>*Bus 71 Goubet* |
| Jeudi 19 octobre 2023 | 14 h 30 à 16 h 30 | | PMI du Hainaut : 3 rue du Hainaut, Paris 19ème<br>*Métro 5 : Ourcq*<br>*Bus 71 Goubet* |
| Jeudi 16 novembre 2023 | 14 h 30 à 16 h 30 | | PMI du Hainaut : 3 rue du Hainaut, Paris 19ème<br>*Métro 5 : Ourcq*<br>*Bus 71 Goubet* |
| Jeudi 14 décembre 2023 | 14 h 30 à 16 h 30 | | PMI du Hainaut : 3 rue du Hainaut, Paris 19ème<br>*Métro 5 : Ourcq*<br>*Bus 71 Goubet* |

# LIEUX D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS (LAEP)

Les lieux d'accueil enfants-parents sont des espaces conviviaux et ludiques aménagés pour favoriser l'éveil et le jeu des enfants de 0 à 6 ans accompagnés d'un parent.

Rencontres sans rendez-vous, gratuites ( une contribution libre peut-être demandée) et confidentielles

3 lieux dans le 19ème :

- ESTRELIA : 0/4 ans
  Le Coquelicot – 15, place du Maroc 01 40 34 63 95

- CENQUATRE-PARIS: 0/5 ans
  Maison des Petits – 5, rue Curial 01 53 35 51 21

- ABC PUERICULTURE (REAAP - (Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents) : 0/4 ans
  Crèche d'Histoire d'Ours, 16, rue Riquet, Paris 19e
  Sur inscription uniquement - De 9h45 à 10h30 ou de 10h45 à 11h30
  reaap@abcpuericulture.com

# MODE D'ACCUEIL INDIVIDUEL

# GARDE A DOMICILE AUXILIAIRE PARENTALE /GARDE D'ENFANTS A et B

Ce mode d'accueil est régi par le Code du Travail et la Convention Collective Nationale des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile.

Caractéristiques :

- Recrutement par les parents ou par un prestataire
- Garde simple ou partagée
- Combinaison possible avec un autre mode d'accueil
- Au domicile de la famille
- Horaires fixés par la famille
- Tarif : contrat établi entre l'employeur parent ou le prestataire
- Pour en savoir plus :

**Monenfant.fr** (CAF) ; **Pajemploi** (URSSAF pour les différentes déclarations) ; **Fepem.fr** ; **Particulieremploi.fr** ; **Servicepublic.fr** (information générale sur ce mode d'accueil) ; **cesu.urssaf.fr** ; **servicesalapersonne.gouv.fr** (organismes agréés pour la garde à domicile)

Les Relais Petite enfance :

- organisation et animation de rencontres collectives pour les enfants et leurs auxiliaires ;
- accompagnement et professionnalisation des auxiliaires parentales.

ESPACE FAMILLES
mairie 19e

# ASSISTANT.E MATERNEL.LE EMPLOYÉ.E PAR UN PARTICULIER

Accueil d'enfants de façon régulière, à temps plein ou partiel, durant la journée, au domicile d'un.e assistant.e maternel.le employé.e par les particuliers. Un contrat est signé entre le particulier employeur et l'assistante maternelle.

- L'assistant.e maternel.le **est formé.e, et agréé.e** par la Ville de Paris
- L'assistant.e maternel.le est suivi.e dans sa pratique professionnelle par l'équipe du **service d'agrément des assistant.e.s maternel.le.s et familial.e.s (SAMF),** à travers des visites à domicile et des ateliers animés par les éducatrices de jeunes enfants dans les Relais Petite Enfance et ses antennes.
- Le SAMF est composé d'une secrétaire qui donne les premiers renseignements , d'assistantes sociales, éducatrices de jeunes enfants, médecins et psychologues. **Renseignements et listes d'assistant.e.s maternel.le.s disponibles, auprès du SAMF au 01 71 28 18 09. Rendez-vous avec une assistante sociale qui vous recevra au 29 rue de l'Ourcq, pour avoir des informations sur les spécificités de cet accueil.**
- L'assistant.e maternel.le peut se rendre au Relais Petite Enfance (RPE) : lieu animé par une Éducatrice de Jeunes Enfants et spécialement aménagé pour les jeunes enfants et y échanger sur ses pratiques professionnelles.

L'assistant.e maternel.le :

- Est désectorisé.e  et agréé.e pour un accueil de 1 à 4 enfants, à partir de 2 mois et demi
- Garde l'enfant sur des horaires fixés en fonction des besoins des familles
- Est rémunéré.e selon le tarif contractualisé avec le particulier employeur.

# MODES D'ACCUEIL COLLECTIF MUNICIPAUX ET ASSOCIATIFS

ESPACE FAMILLES
mairie 19e

# CRÈCHE FAMILIALE

Une crèche familiale accueille les enfants de façon régulière, à temps plein ou temps partiel, **durant la journée au domicile d'un.e assistant.e maternel.le** employé.e soit par la Mairie de Paris soit par une structure associative.

Des temps collectifs sont proposés dans les locaux de la crèche familiale, ainsi que des ateliers d'éveil animés par des éducatrices de jeunes enfants.

Un contrat est signé entre la familles, l'assistant(e)maternel(le) et la crèche familiale. Toutes les démarches administratives sont faites à la crèche familiale.

Des visites régulières au domicile des assistantes maternelle sont organisées par les responsables et les éducateurs.trices de jeunes enfants.

INFORMATIONS PRATIQUES :

- Inscription :
  - à l'Espace Familles, de la Mairie du 19e pour les établissements municipaux
  - au sein de la structure associative pour les établissements associatifs
- Âge : 2 mois ½ à 3 ans
- Horaires :
  - De 7h30 à 18h30, pour les établissements municipaux
  - De 8h à 18h30 - 19h, pour les établissements associatifs
- Tarif fixé par la CNAF, calculé en fonction des ressources n-2

# CRÈCHE COLLECTIVE

Accueil par une équipe pluridisciplinaire, fonctionnant à partir d'un projet d'établissement s'intégrant dans une politique globale de la petite enfance de la Ville de Paris.

INFORMATIONS PRATIQUES :

- Inscription :
  - à l'Espace Familles de la Mairie du 19e pour les structures municipales
  - ou au sein des structures associatives pour les structures associatives
- Age : 2 mois ½ à 3 ans.
- Accueil : du lundi au vendredi.
- Horaires :
  - crèches municipales : 8h à 18h30
  - crèches associatives : horaires variables
- A temps plein ou à temps partiel de façon régulière ou occasionnelle
- Tarif fixé par la CNAF, calculé en fonction des ressources n-2

# CRÈCHE EN APPARTEMENT

Accueil en petit effectif (8 à 15 enfants), répartis sur **plusieurs appartements**.

INFORMATIONS PRATIQUES :

- Inscription directement auprès de la structure
- Age : 2mois ½ - 3 ans
- Horaires : 8h-19h (pour certaines structures à partir de 7h30 et jusqu'à 21h)
- Tarif fixé par la CNAF, calculé en fonction des ressources n-2

# CRÈCHE PARENTALE

**Les parents participent à l'accueil des enfants**, avec la collaboration de professionnels qualifiés.

INFORMATIONS PRATIQUES :

- Gestion : association de parents
- Inscription directement auprès de la structure
- Age : de 2 mois ½ à 3 ans
- Horaires variables selon la structure.
- Temps plein ou temps partiel
- Tarifs en fonction des structures

# HALTE-GARDERIE

Lieu d'accueil aménagé encadré par une équipe de professionnels pluridisciplinaires.

INFORMATIONS PRATIQUES :

- Inscription directement auprès de la ou du responsable
- Pas de sectorisation selon le domicile
- **Accueil à temps partiel** de façon régulière ou occasionnelle (demi journée 8h30-12h30 puis 13h30-17h30) ou en journée complète pour les HG Quai du Lot, Henri Verneuil, boulevard Macdonald, rue Bouret, rue Curial.
- Age : de 3 mois **à 6 ans** selon l'agrément de l'établissement
- Horaires : 8h30 à 17h30, pour les structures municipales et variable pour les structures associatives
- Tarif fixé par la CNAF, calculé en fonction des ressources n-2

# JARDIN D'ENFANTS

Accueille et accompagne l'enfant **jusqu'à son entrée à l'école maternelle** ou en jardin d'enfants pédagogique.

INFORMATIONS PRATIQUES :

- Inscription directement auprès de la structure municipale ou associative
- Accueil à temps plein ou temps partiel
- Age : **2 à 4 ans**
- Horaires :
  - de 8h à 18h30 pour les structures municipales
  - Variable selon les structures associatives
- Tarif fixé par la CNAF, calculé en fonction des ressources n-2
- Fermeture 5 semaines l'été et 15 jours aux congés scolaires d'hiver

# JARDIN D'ENFANTS PÉDAGOGIQUE

Accueille les enfants afin de les **accompagner jusqu'à leur rentrée en école élémentaire, tout en suivant le programme de l'Éducation Nationale**.

INFORMATIONS PRATIQUES :

- Inscription directement auprès de la structure
- Age : **2 ans 1/2 à 6 ans**
- Horaires : de 8h15 à 17h00, sauf le mercredi de 8h15 à 11h30, avec relai au centre de loisirs l'après midi.
- Attention, ces établissement sont **fermés durant les vacances scolaires**.
- Tarif selon le quotient familial (de 2,62€ à 149,90€ par mois sur 10 mois)

# TARIFICATION

## COMMENT SONT FINANCÉS LES ÉTABLISSEMENTS MUNICIPAUX D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE ?

La Ville de Paris, la CAF de Paris et les familles des enfants accueillis participent au financement des établissements d'accueil de la petite enfance.

## COMMENT SONT FIXÉS LES TARIFS FAMILIAUX ?

Les tarifs sont fixés par la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF). Ils sont calculés en fonction des ressources de la famille et du nombre d'enfants à charge.
Ce tarif proportionnel est encadré, pour les plus bas et les plus hauts revenus, par un **tarif plancher** et un **tarif plafond**.

LE TARIF PLANCHER est calculé sur la base du revenu de solidarité active mensuel d'une personne seule avec un enfant, déduction faite du forfait logement, soit **754,16€** mensuels depuis le 1er janvier 2023.

LE TARIF PLAFOND est calculé sur la base d'un revenu fixé à **7145€** mensuels par délibération du Conseil de Paris des 7 et 8 juillet 2008.

## COMMENT CALCULER VOTRE TARIF ?

Les ressources à prendre en compte sont l'ensemble de celles déclarées perçues et figurant sur l'avis d'imposition avant abattement (revenus, ressources foncières, locations mobilières etc.).

POUR CALCULER VOTRE TARIF vous devez :

- Calculer vos **ressources mensuelles**, en divisant vos revenus annuels par 12.
- Calculer votre tarif journalier ou horaire en multipliant vos **ressources mensuelles** par le **taux d'effort** adapté à votre nombre d'enfants à charge au titre des prestations familiales.
- Un tarif dérogatoire s'applique aux familles d'enfants en situation de handicap allocataires de l'AEEH (Allocation d'éducation de l'enfant handicapé), même si l'enfant en situation de handicap n'est pas celui accueilli dans l'établissement (il peut s'agir d'un frère ou d'une sœur). Ce tarif s'obtient en multipliant les ressources mensuelles par le **taux d'effort immédiatement inférieur** à celui correspondant à la composition familiale.
- En halte-garderie, le montant total dû sur la durée d'un contrat, établi selon les habitudes horaires prévues et le montant du tarif horaire, est lissé sur l'ensemble des mois de fréquentation (11 mois maximum). Il tient compte des périodes de fermeture de la structure.
- En crèche comme en halte-garderie, les contrats, d'une durée d'un an, doivent faire l'objet d'une **signature en septembre**.

Plus d'informations:
https://www.paris.fr/pages/petite-enfance-les-demarches-217#estimation-du-cout-des-differents-modes-daccueil
https://www.paris.fr/pages/l-accueil-en-creche-21413

# TARIFICATION

| DU 1er JANVIER 2023 AU 31 DÉCEMBRE 2023 | | |
|---|---|---|
| | **TARIFS JOURNALIERS** (Crèches : collectives, familiales ; jardins d'enfants) | **TARIFS HORAIRES** (Haltes-garderies) |
| **Composition familiale** | Ressources mensuelles x taux d'effort | Ressources mensuelles x taux d'effort |
| 1 enfant à charge | vos ressources mensuelles x 0,00619 | vos ressources mensuelles x 0,000619 |
| 2 enfants à charge | vos ressources mensuelles x 0,00516 | vos ressources mensuelles x 0,000516 |
| 3 enfants à charge | vos ressources mensuelles x 0,00413 | vos ressources mensuelles x 0,000413 |
| 4-7 enfants à charge | vos ressources mensuelles x 0,00310 | vos ressources mensuelles x 0,000310 |
| 8 enfants ou + à charge | vos ressources mensuelles x 0,00206 | vos ressources mensuelles x 0,000206 |

Le **revenu plafond** a été fixé à 7145€ depuis le 1er septembre 2008. Le **revenu plancher** a été fixé par la CNAF à 754,16€ au 1er janvier 2023.

| DU 1er JANVIER 2023 AU 31 DÉCEMBRE 2023 (sous réserve de la stabilité des ressources plancher) | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | **PLAFONDS JOURNALIERS** (Crèches : collectives, familiales ; jardins d'enfants) | **PLANCHERS JOURNALIERS** (Crèches : collectives, familiales ; jardins d'enfants) | **PLAFONDS HORAIRES** (Haltes-garderies) | **PLANCHERS HORAIRES** (Haltes-garderies) |
| 1 enfant à charge | 44,22 € | 4,66 € | 4,42 € | 0,46 € |
| 2 enfants à charge | 36,86 € | 3,88 € | 3,68 € | 0,38 € |
| 3 enfants à charge | 29,50 € | 3,10 € | 2,94 € | 0,30 € |
| 4-7 enfants à charge | 22,14 € | 2,34 € | 2,20 € | 0,22 € |
| 8 enfants ou + à charge | 14,72 € | 1,54 € | 1,46 € | 0,16 € |

# RÉCAPITULATIF

| | Type de structure | Horaires | Age | Gestion | Inscription & recrutement | Tarif |
|---|---|---|---|---|---|---|
| MODES D'ACCUEIL INDIVIDUEL | Garde à domicile Auxiliaire parental.e/garde d'enfants A et B | Variable | Variable | Parent employeur | Recrutement auprès des parents ou d'un prestataire | Suivant la convention collective nationale |
| | Assistant.e maternel.le employé.e par un particulier | Variable | Variable | Parent employeur | Recrutement direct auprès des parents | |
| MODES D'ACCUEIL COLLECTIF | Crèche familiale | 7h30/18h30 | 2mois ½ - 3ans | Municipale Associative | Espace Familles de la Mairie Auprès de la structure | Selon le quotient familial CAF |
| | Crèche collective | 8h/18h30 | 2mois ½ - 3ans | Municipale Associative | Espace Familles de la Mairie Auprès de la structure | |
| | Crèche en appartement | 8h/19h ou 7h30/21h | 2 mois ½ - 3 ans | Associative | Auprès de la structure | |
| | Crèche parentale | Variable | 2 mois ½ - 3 ans | Associative | Auprès de la structure | En fonction des structures |
| | Halte-garderie | 8h30/17h30 | 3 mois 6 ans | Municipale Associative | Auprès de la structure | Selon le quotient familial CAF |
| | Jardin d'enfants municipal | 8h/18h30 | 2- 4ans | Municipale Associative | Auprès de la structure | |
| | Jardin d'enfants pédagogique | 8h15/17h | 2 ½ - 6 ans | Municipale | Auprès de la structure | |

# QUESTIONS ET ECHANGES

ESPACE FAMILLES
mairie 19e